

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT 705-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 705 AFIN D'AJUSTER DES
DISPOSITIONS POUR L'OBTENTION DE PERMIS CONCERNANT LE DÉPÔT DANS LA RUE
DE LA NEIGE PROVENANT D'UN TERRAIN PRIVÉ.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 705-10 :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, du **projet de Règlement 705-10 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin d'ajouter des dispositions pour l'obtention de permis concernant le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé**, tiendra une assemblée publique de consultation **le jeudi 9 novembre 2023 à 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois.

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'ajouter des dispositions pour l'obtention de permis concernant le dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé.

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois.

QUE le projet de règlement 705-10 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement 705-10 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, le 16 octobre 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim